

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU 3 JUILLET 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025 au Conseil Municipal et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu monsieur le Maire et en avoir délibéré :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2025.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Bernard PINOUT

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture le :

et affichage le :

29 AOÛT 2025

29 AOÛT 2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

<u>OBJET</u> : RÉNOVATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITÉS

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet revu de rénovation de la Salle multi-activités. Il indique que la Commune ne connaît pas encore le montant des éventuelles subventions. Les passages obligés de cette rénovation sont la toiture, le sol et le chauffage. Le montant de cette tranche ferme est estimé à 406 929,60 € H.T. (travaux et maîtrise d'œuvre).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la continuité de cette opération.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard PINOUT

Le secrétaire de séance,

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOÛT 2025**

et affichage le : **29 AOÛT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

<u>OBJET</u> : MISE À DISPOSITION DE LA SALLE POUR TOUS

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location de la Salle pour Tous :

- Salle pour Tous
 - 50 € pour les administrés de Sainte-Colome
 - 250 € pour les autres personnes
 - 100 € par jour en semaine pour les personnes extérieures au village
 - Mise à disposition à titre gratuit pour une association sportive ou culturelle, à la place d'une subvention communale, sur délibération du Conseil Municipal
- Salle de réunion
 - 30 €/jour
- Mise à disposition gracieuse pour les entités suivantes :
 - Associations de la Commune
 - Maison de retraite Argelas
 - L'établissement PEP64 de Sévignacq-Meyracq

Il lui propose de les réviser de la manière suivante :

- maintenir à 250 € la location au week-end des autres personnes que les administrés mais demander 100 € par jour supplémentaire lors d'un week-end « à rallonge »
- demander 250 € de location à toutes les associations qui font payer l'entrée ou leur prestation

Le Conseil Municipal, après avoir entendu monsieur le Maire dans son exposé et en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs de location de la Salle pour Tous de la manière suivante :

- Salle pour Tous
 - 50 € pour les administrés de Sainte-Colome
 - 250 €/week-end + 100 € jour supplémentaire lors d'un week-end « à rallonge » pour les autres personnes
 - 100 € par jour en semaine pour les personnes extérieures au village
 - Mise à disposition à titre gratuit pour une association sportive ou culturelle, à la place d'une subvention communale, sur délibération du Conseil Municipal
- Salle de réunion
 - 30 €/jour
- 250 € pour les associations qui font payer l'entrée ou leur prestation
- Possibilité de mise à disposition gracieuse à une association à la place de la subvention annuelle, par délibération du Conseil Municipal
- Mise à disposition gracieuse pour les entités suivantes :
 - Associations de la Commune
 - Maison de retraite de la Vallée d'Ossau
 - L'établissement PEP64 de Sévignacq-Meyracq

FIXE la mise en place de ces nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2025,

CHARGE monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Bernard PINOUT



Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire
après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOÛT 2025**
et affichage le : **29 AOÛT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

OBJET : TARIFS DE LA CANTINE

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs des repas de la cantine scolairesont les suivants :

- | | |
|---|--------|
| ○ <i>Enfant</i> | 2,50 € |
| ○ <i>Adulte, sous réserve de l'autorisation de l'académie et qu'il mange dans la salle de cantine</i> | 3,50 € |

et lui demande de se prononcer sur leur révision.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu monsieur le Maire dans son exposé et en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les tarifs actuels.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Bernard PINOUT

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOUT 2025**

et affichage le : **29 AOUT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

OBJET : DM N°1 AU BP 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'enrochement prévu en investissement pour 3 000 € a été comptabilisé en fonctionnement et qu'un montant de 1 762 € n'avait pas été prévu au compte 7391112 (dégrèvement sur la taxe d'habitation sur les logements vacants).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer sur les modifications budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article – Opération – Fonction	Montant	Article – Opération – Fonction	Montant
168758 (16) : Autres groupements	40,00 €	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	- 2 960,00 €
2152 (21) – Op.46 : Installations de voirie	- 3 000,00 €		
	- 2 960,00 €		- 2 960,00 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article – Opération – Fonction	Montant	Article – Opération – Fonction	Montant
023 (023) : Virement à la section de fonctionnement	- 2 960,00 €		
611 (011) : Contrats de prestations de service	1 353,00 €		
7391112 (014) : Dégrèvement taxe d'habitation	1 607,00 €		
	0,00 €		0,00 €

Total Dépenses	- 2 960,00 €	Total recettes	- 2 960,00 €
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré :

APPROUVE les modifications budgétaires ci-dessus.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard PINOUT

Le secrétaire de séance,

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire
après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOÛT 2025**
et affichage le : **29 AOÛT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

<u>OBJET</u> : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX <u>AFFAIRE N°20EF033</u>

Membres en exercice : 11

Votes : 11

Présents : 10

Pour : 11

Contre : 0

Procurations : 1

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Enfouissement de réseaux sur la parcelle cadastrée Section C n°219 (2025).

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "FACE C 2024 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	147 717,37 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	14 771,74 €
- actes notariés	1 035,00 €
- frais de gestion du TE64	6 154,89 €
TOTAL	169 679,00 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	72 000,00 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	27 081,52 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	64 442,59 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	6 154,89 €
TOTAL	169 679,00 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal,

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Handwritten signature of Bernard PINOUT

Bernard PINOUT

Handwritten signature of Madame Myriam BOUTÉ

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire
après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOÛT 2025**
et affichage le : **29 AOÛT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

<u>OBJET</u> : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX <u>AFFAIRE N°22EP065</u>

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : Rénovation de l'Eclairage Public lié à l'Enfouissement de réseaux sur la parcelle cadastrée Section C n°219 (lié 20EF033).

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Fonds Vert 2 2024 ", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	34 087,67 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	3 408,77 €
- frais de gestion du TE64	1 704,38 €
TOTAL	39 200,82 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation TE 64 – FV	15 000 €
- F.C.T.V.A.	6 150,92 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	16 345.52 €
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 704,38 €
TOTAL	39 200,82 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

ACCEPTE la récupération des certificats d'économies d'énergie liées aux travaux par le TE64.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard PINOUT

Le secrétaire de séance,

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire
après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOÛT 2025**
et affichage le : **29 AOÛT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

<u>OBJET</u> : PROJET DE SCOT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet arrêté de SCoT de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et lui demande de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

ÉMET un avis favorable au projet présenté,

CHARGE monsieur le Maire d'en informer les services de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bernard PINOUT

Le secrétaire de séance,

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire
après transmission à la sous-préfecture le : **29 AOÛT 2025**
et affichage le : **29 AOÛT 2025**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-huit juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Sainte-Colome, sous la présidence du Maire, Bernard PINOUT.

Date de convocation : 6 août 2025

Présents : Mesdames Myriam BOUTÉ, Françoise COUMES et Cloé PÉDESTARRÈS, Messieurs Frédéric AUGAREILS, Éric DELIE, Grégory LABÈDE, Thierry LE BRIS, Philippe MOULAT, Andy PARADAS SAEZ et Bernard PINOUT.

Excusée : Madame Marie-Anne CARRILLO (qui donne procuration à Bernard PINOUT).

Président de séance : Monsieur Bernard PINOUT.

Secrétaire de séance : Madame Myriam BOUTÉ.

OBJET : SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTRÉES DES CORBIÈRES

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Procurations : 1

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les incendies qui ont touchés des communes des Corbières et indique que l'Association des Maires de France a ouvert un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'abonder ce fonds d'un montant de 200 €,

CHARGE monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à SAINTE-COLOME,
les jours et mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Bernard PINOUT

Madame Myriam BOUTÉ

Acte rendu exécutoire

après transmission à la sous-préfecture le :

et affichage le : 29 AOÛT 2025

29 AOÛT 2025